

Les cahiers d'attac maroc

Migration et mondialisation

Journée d'étude organisée
par les groupes du Nord d'ATTAC Maroc



1- Migration et mondialisation du travail:

JEAN LOUIS EDOGUE, chercheur
HELENE YAMTA, migrante
AHMED DERKAOUI, Attac Tanger
Présentation rapport du PNUD

2-La thématique migratoire dans le cadre du partenariat UE/Maroc:

ANNE SOPHIE WENDERS, Cimade
THOMAS BRISSET, RESF
LUCILE DAUMAS, Attac Rabat
ALI BENZAAD, chercheur

MAI 2010



Sommaire

Présentation	3
	4
Migration et mondialisation du travail	5
Maroc : l'intégration des subsahariens dans le travail informel : Jean Louis Edogué	5
Migration et travail domestique : Hélène Yamta	6
ترحيل أنشطة إنتاجية (-) و هجرة اليد العاملة:	8
Ahmed Derkaoui : رحيل الصناعات و الخدمات	
Lever les barrières et droits des travailleurs : Présentation du rapport du PNUD	11
Débat	12
La thématique migratoire dans le cadre du partenariat Union Européenne/Maroc	13
Le point sur les politiques migratoires et les accords de réadmission : Anne Sophie Wenders	13
Les expulsions de jeunes majeurs, évolution du dossier : Thomas Brisset	20
Maroc : statut avancé : pour qui, pour quoi? : Lucile Daumas	22
A la lumière des questions migratoires, tourner le dos à l'Afrique ou renouer avec la dimension africaine du Maghreb ? : Ali Bensaad	26
Débat	27

Présentation

La stagnation des économies et du développement humain en Afrique, liée tout particulièrement à la question de la dette, mais aussi à la persistance des guerres et des conflits, à la dégradation accélérée de l'environnement et à la permanence de gouvernements non démocratiques, fortement liés à l'impérialisme, auxquelles il faut ajouter l'impact de la crise économique et financière de ces dernières années, ne permet pas d'envisager une décélération des flux migratoires pas plus que les projets européens de sécurisation et de verrouillage de ses frontières ne permettent d'espérer une décrispation sensible sur ce dossier.

C'est pourquoi, dans le cadre des journées d'étude trimestrielles organisées par le Réseau des groupes Attac du Nord du Maroc, nous avons voulu consacrer une journée à la question migratoire, qui permette d'associer connaissance du terrain et réflexion de fonds et d'avancer dans la formulation de propositions et perspectives. Il est à noter que cette journée devait se dérouler quelques jours à peine avant le Sommet de Barcelone de l'Union pour la Méditerranée, qui a finalement été reporté et ne s'est toujours pas tenu à ce jour.

Le choix s'est porté sur deux axes particulièrement sensibles :

- Migration et mondialisation du travail
- La thématique migratoire dans le cadre du partenariat Union Européenne/Maroc

Lors du premier axe nous tenterons de mieux comprendre comment s'organise le marché de l'emploi dans le cadre de la globalisation libérale et du rapport capital/travail qui en découle. Nous chercherons à connaître les stratégies mises en place par les migrant(e)s bloqué(e)s au Maroc pour au pire exercer des activités de survie ou au mieux accéder au marché du travail, ainsi que les conditions de leur insertion dans ce marché. En regard, nous examinerons la question de l'emploi dans l'industrie délocalisée et nous interrogerons la question de la mobilité des personnes, à partir du rapport du PNUD 2009.

Le deuxième axe nous permettra de faire le point sur les politiques migratoires de l'Union européenne et les accords passés dans le cadre des relations euro-marocaines. Nous aborderons plus en détail la question des accords de réadmission et des expulsions des jeunes, mineurs ou jeunes majeurs. Nous questionnerons alors le sens du « statut avancé » accordé au Maroc dans le cadre des accords de partenariat euro-méditerranéens et le rôle particulier du Maghreb, région africaine ou première marche de l'Europe ?

يرتبط الركود الاقتصادي والتنمية البشرية في إفريقيا بصفة خاصة بمسألة الديون ; ولكن كذلك باستمرار الحروب والنزاعات , تدهور السريع للبيئة, واستمرارية الحكومات الغير الديمقراطية المرتبطة بشكل قوي مع الامبريالية ; ويجب أن ينظف إلى ذلك تأثير الأزمة الاقتصادية والمالية في السنوات الأخيرة.

هذا الركود لا يسمح بالتنبؤ لفحص تدفق ظاهرة الهجرة , اقل من ذلك فالمشاريع الأوروبية للتأمين وإقفال الحدود لا تؤدي إلى فحص حساس لهذا الملف.

لهذا السبب ; وفي إطار الأيام الدورية المنظمة من طرف شبكة مجموعات اطاك شمال المغرب, أردنا تخصيص يوما دراسيا لمسألة الهجرة, التي تسمح بربط معرفة الميدان والتفكير العميق والتقدم في صياغة اقتراحات وتصورات .

ويجب التأكيد على أن هذا اليوم انعقد ببضعة أيام تقريبا قبيل انعقاد قمة برشلونة من اجل المتوسطي ; والذي تم تأجيله في النهاية ولم ينعقد إلى حد اليوم.

وقد وقع لاختيار على محورين حساسين بنوع خاص:
* الهجرة وعولمة الشغل.

* مسألة الهجرة في إطار الشراكة المغربية مع الاتحاد الأوروبي .

خلال المحور الأول سنحاول من الأحسن أن نفهم كيفية تنظيم سوق الشغل في إطار العولمة الليبرالية وعلاقة الرأس مال/ بالعمل التي تنتج عنه . كما سنسعى للبحث عن معرفة الاستراتيجيات المعمول بها إزاء المهاجرين الذين انقطعت بهم السبل بالمغرب ويمارسون أنشطة من اجل البقاء في أسوء الحالات ; أو من الأحسن الدخول في سوق الشغل ; وكذلك فهم شروط إدماجهم بهذا السوق. وكما سنحاول النظر في تدارس مسألة العمل في القطاع الصناعي المرتحل ; وسنحاول التساؤل عن مسألة حركية الأشخاص انطلاقا من تقرير برنامج الأمم المتحدة للتنمية/ PNUD لسنة 2009.

وسيمكننا المحور الثاني من رصد سياسة الاتحاد الأوروبي في الهجرة والاتفاقيات السابقة في إطار العلاقات الأوروبية المغربية ; سنلمس بتفصيل مسألة اتفاقيات إعادة الدمج وطرد الشباب المهاجر القصرين والشباب الراشدين. وسنتساءل ادا على معنى « الوضع المتقدم» المعطى للمغرب في إطار الاتفاقيات والشراكة الأوروبية متوسطة والدور الخاص للمغرب الكبير, و الجهة الإفريقية أو المسيرة الأولى لأوروبا?

Migration et mondialisation du travail

Maroc : l'intégration des subsahariens dans le travail informel

Jean Louis Edoqué (chercheur)

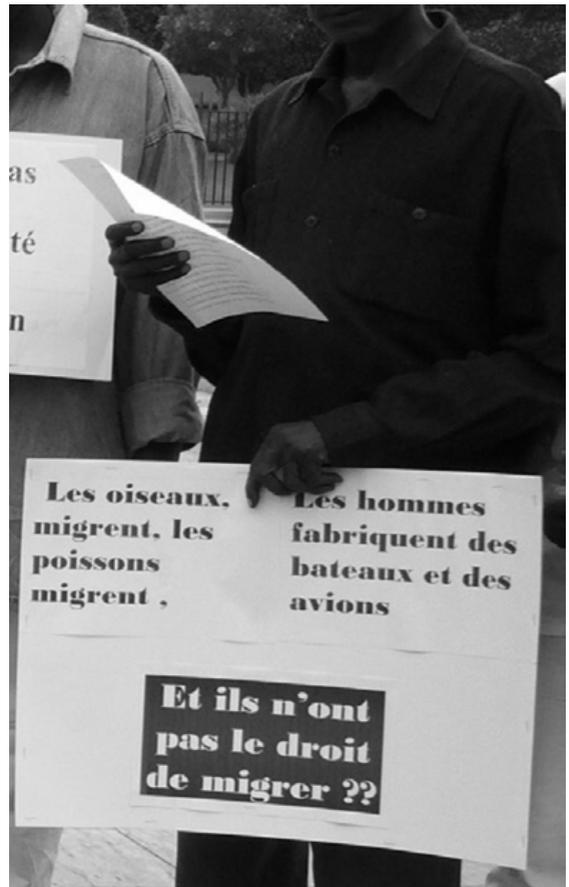
Pendant longtemps, les subsahariens au Maroc ont été considérés comme des migrants en transit. Mais au fil du temps, leur durée de séjour s'est prolongée et il leur a fallu trouver des moyens de subsistance, dans une situation de grande précarité,

Au début, ils ont cherché pitance dans les décharges et les déchets des marchés. Mais il s'est trouvé que les quartiers de relégation dans lesquels ils vivent ont aussi un tissu industriel (marbreries, briqueteries) qui au départ fonctionnait seulement avec la main d'œuvre locale. Or, progressivement, ces entreprises ont commencé à recruter des travailleurs subsahariens, considérés comme moins capricieux. C'est du moins le discours des patrons.

En fait, dans la logique de la concurrence exacerbée, les conditions de production doivent s'accélérer. La situation précaire des migrants les oblige à accepter des rythmes autres que ceux que les travailleurs marocains ont imposés au fil du temps.

De surcroît, la main d'œuvre immigrée est une main d'œuvre expérimentée (qu'il s'agisse d'une expérience acquise au pays ou le long de la route, notamment en Algérie). Elle a donc aussi un savoir-faire apprécié. Actuellement, elle semble plus importante que la main d'œuvre locale. Et les immigrés y occupent des postes de responsabilité sur les machines.

Les chefs d'entreprise ont donc un temps d'avance sur l'Etat qui ne veut toujours pas légaliser cette main d'œuvre. Les migrants subsahariens ont donc réussi à construire par eux même leur propre intégration. Mais jusqu'à quand la construction de cette intégration restera-t-elle souterraine ? Les migrants ne sont plus des oiseaux de passage. Ils sont devenus une composante de la société marocaine, intégrée dans ses failles et dans ses marges, comme de nombreuses autres couches des Marocains eux-mêmes.



Discussion

Le débat fait apparaître l'intérêt pour la situation des migrants subsahariens dans le marché du travail. Il apparaît évidemment que leur situation de précarité entraîne une surexploitation, l'absence de couverture sociale et de droits sociaux mais aussi une impossibilité de réaction et de protestation.

Il y a également une autre catégorie de Subsahariens résidents au Maroc : les étudiants. Quel est leur parcours à la fin de leurs études? Quel est le rôle de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale.

Une autre recherche est en train d'être faite sur les étudiants. Ils sont souvent envoyés par leurs Etats et tenus de repartir dans leur pays. D'autres arrivent par eux-même. C'est un autre cas de figure.

La situation des migrants irréguliers n'est pour l'instant pas compatible avec les droits. Mais on constate que les migrants sont aujourd'hui entrés dans un processus d'installation, par l'activité professionnelle, commerciale (certains commerçants sont parvenus à avoir une carte de séjour et peuvent faire des voyages de va-et-vient commerciaux : ils ne sont plus dans la précarité et ils sont dans l'installation).

Il ne suffit pas de souligner l'exploitation et la vulnérabilité des migrants. Personne ne les nie. Mais il me paraît plus important de montrer comment les migrants eux-mêmes construisent leur propre intégration.

Migration et travail domestique

Hélène Yamta (présidente de l'Association Horizons migrants)

Mon intervention ne repose pas sur une enquête sociologique systématique, mais sur mes observations personnelles liées au fait que j'ai été amenée à connaître et lier des liens avec des migrantes travailleuses domestiques.

Certaines des femmes travailleuses domestiques ont été recrutées à partir de leur pays d'origine. Mais elles n'ont pas de statut. Les passeports sont confisqués et elles ont un travail d'esclave. Souvent leur salaire souvent ne leur est pas versé. Evidemment, elles ne sont pas non plus inscrites à la CNSS. Malgré les termes du contrat qu'elles ont signé avant de partir.

Ainsi par exemple, les Philippines ont fait leur apparition en tant que domestiques dans les foyers marocains. Elles ont été recrutées légalement depuis leur pays d'origine par la High class, des gens de la haute société. A leur arrivée, elles vivent dans un isolement total, renforcé encore par le fait qu'elles ne connaissent pas les langues parlées ici (c'est le cas aussi pour les Nigérianes). Leurs salaires ne correspondent pas aux promesses faites avant le départ et leurs conditions ne sont pas les mêmes que celles des Marocaines.

Il y a aussi un recrutement dans les réseaux de prostitution, pour des salaires insensés, si on peut appeler salaire un montant de 50 dh par mois!

Une autre forme de recrutement consiste, pour des étrangers, à embaucher des personnes de la même nationalité qu'ils amènent avec eux du pays (ex. un Ivoirien recrute une

ivoirienne pour travailler chez lui). Elles sont alors totalement dépendantes de leur patron et de leur bon vouloir.

Parfois ce sont des marocains ayant vécu à l'étranger qui ramènent avec eux une employée de maison. Cela peut être des diplomates, des commerçants.

Le recrutement se fait aussi par internet et/ou par le biais d'agences de voyage, comme il en existe au Sénégal par exemple. Ce sont alors des mafias qui organisent les recrutements.

Ces femmes vivent dans des conditions très difficiles. Elles sont totalement isolées, atomisées dans les maisons, avec très peu de contacts avec l'extérieur. Cet isolement peut être encore accentué par les problèmes de langue. Les droits du travail ne leur sont pas appliqués, pas plus que les promesses faites avant le départ et elles n'ont personne à qui s'adresser, ni ici, ni dans leurs pays.

Elles ont souvent laissé leurs enfants derrière elles, et doivent se consacrer à s'occuper d'enfants qui ne sont pas les leurs. Elles sont couramment victimes de mauvais traitements.

Certaines cependant sont parvenues à être régularisées et avoir leur carte de séjour.

Discussion

La situation des bonnes marocaines n'est pas non plus enviable. Faut-il faire un cas à part pour les employées d'origine étrangère? En outre, il n'y a pas que des femmes dans le travail domestique, les hommes sont aussi présents. Quel est leur sort?

Il est vrai que la situation des employées de maison marocaines n'est guère enviable non plus. Mais les difficultés auxquelles se heurtent les immigrées sont bien supérieures. Non seulement elles vivent les mêmes conditions d'exploitation et de harcèlement (parfois même pires), mais en outre, elles sont dans un pays qu'elles ne connaissent pas, loin de



leurs repères, de leur culture, de leurs familles. Elles sont désorientées et complètement seules. Il n'y a pas non plus de parcours linéaires. Certaines s'orientent vers la prostitution, d'autres trouvent un mari.

Les hommes sont aussi présents sur ce marché, c'est vrai. Même s'ils n'occupent pas exactement les mêmes fonctions, car leur présence est peu acceptée dans l'espace domestique qui est celui de l'intimité. Ils travaillent plutôt à l'extérieur (jardinier, chauffeur..) Leur situation est rarement bonne, mais, à l'inverse de leurs consœurs, ils ne subissent pas de harcèlement sexuel. C'est une différence de taille.

ترحيل أنشطة إنتاجية (-) و هجرة اليد العاملة:

Migration et délocalisation : Ahmed Derkaoui (Attac Tanger) [Résumé en français]

Les délocalisations sont voulues par les Etats et conduites dans le cadre des accords de libre échange. Elles permettent aux entreprises étrangères de rechercher une main d'œuvre à moindre coût. Ces délocalisations d'entreprises se font au Maroc de plus en plus au sein des zones franches que l'Etat a mises à la disposition des investisseurs extérieurs. Ces zones (à l'instar du Mexique, où le système des maquiladoras est aujourd'hui bien connu) ne font pas partie de l'économie du pays, mais sont aux mains des multinationales et du capital étranger. La législation du pays (en matière fiscale notamment) n'y est pas appliquée. Les droits des travailleurs n'y sont pas respectés (le droit syndical n'est, de facto, pas reconnu) et une pression maximale est exercée sur les salaires. Dans la zone franche de Tanger, on ne recrute pas de gens du Nord mais des migrants internes venus des autres régions du Maroc. Cette migration est de plus en plus féminine.

Une autre forme de délocalisation consiste à délocaliser la main d'œuvre. Cette délocalisation est organisée par le biais d'accords bilatéraux (ainsi l'ANAPEC fournit à l'Espagne des contingents de travailleuses agricoles) ou s'opère le biais de l'émigration clandestine, qui est complètement intégrée au système productif. Cela permet d'exercer une pression sur les salaires des migrants, la non application des salaires en vigueur étant la règle, et permet aussi d'exercer une pression sur la main d'œuvre européenne. Ces pressions sur le marché du travail entraînent une dégradation généralisée des conditions d'exploitation.

Dans le processus de recul de l'organisation des travailleurs et de la conscience ouvrière, quels vont être les rapports entre locaux et migrants. On tente de monter les mains d'œuvre les unes contre les autres. Travailler sur la base de l'égalité des droits, quel que soit le statut, est la seule issue pour refuser la compétition entre les mains d'œuvre et garantir l'application du droit du travail dans son ensemble.

ترحيل أنشطة إنتاجية (-) و هجرة اليد العاملة: تعريف ترحيل الصناعات و الخدمات

1. ترحيل نشاط إنتاجي أو خدماتي قائم في بلد معين إلى بلد آخر - délocalisation
- ترحيل كلي /
- ترحيل جزئي -
2. ترحيل نشاط إنتاجي أو خدماتي من المفترض أن يقام بالبلد الأصل للمقابلة / هذا النوع لا يدمر مناصب شغل قائمة في البلد، بل يخلقها في بلد آخر / la non-localisation

3. الترحيل العكسي أو الترحيل إلى موطن المقاولة الإنتاجية أو الخدماتية أي أن مناصب الشغل لا
- délocalisation sur place -

- الهيكلة لمهاجرين في وضعية قانونية بسبب أجورهم المتدنية
مقارنة بنظرائهم من أبناء البلد مقابل نفس العمل.

- أو تمنح لمهاجرين في وضعية غير قانونية و خاضعين لاستفزازات دائمة و طبعا أجورهم أكبر
انخفاضا من نظرائهم من ذوي بطائق الإقامة.



1. أن ترحيل الأنشطة الإنتاجية و الخدماتية مرتبط بطبيعة
فهو في بحث دائم عن الأسواق لجلب المواد الأولية
يجتهد لتنتج بأقل تكلفة ممكنة..

2. في البداية كان الفلاحون في قرى البلدان الصناعية
الأولى هم خزان اليد العاملة بأجور منخفضة و بعد ذلك
البلدان الأوروبية المحيطة بها....

3. اليابان /
الولايات المتحدة قادرة على الوفاء بمتطلباتها ل
بدا من نهب بقية العالم عبر الحروب الاستعمارية: نهب
المواد الأولية و استغلال اليد العاملة في المستعمرات،
و في مرحلة ثانية الاستفادة من هذه اليد العاملة في
بلدان المركز نفسها، نتيجة الدمار الذي لحق بالقارة
الأوروبية بعد الحربين العالميتين الأولى و الثانية من
إجل سد النقص في اليد العاملة، و الاستفادة من
الأجور المتدنية و ظروف عملها القاسية)
(..

4. طبيعة الهجرة في رأسمالية سنوات الثلاثين المجيدة.. مختلفة عن هجرة ما بعد " "
سياو بينغ بالصين و تاتشر بالمملكة المتحدة و ريغن بالولايات المتحدة... (
السبعينات)

5. الموجة الأولى من ترحيل الصناعات، شملت الصناعات التي كانت تتطلب يد عاملة كثيفة و ضعيفة
التأهيل (النسيج و الملابس و الإلكترونيك...) - يشهد على ذلك ظهور المناطق الحرة للتصدير *
منذ منتصف الستينات، و بداية نموها منذ منتصف السبعينات، إلى مطلع التسعينات، لكن ارتفاع
عددها سيعرف نموا هائلا مع انفلات عقال المارد النيوليبرالي، نتيجة تفكك المنظومة السوفياتية
و توحيد السوق العالمية تحت راية الرأسمالية الطافرة، و تسارع هجومها على مكاسب الطبقة
ب مستعمراتها السابقة (خفض الأجور المباشرة و غير المباشرة /
الخصوصة و المديونية، و خفض أسعار المواد الأولية)

6. إطلاق العنان لحرية تنقل الرأسمال و السلع رافقه بشكل عكسي تقيد حرية تنقل اليد العاملة من

7. الهجرة عرفت عدة تطورات:

- هناك ثلاث اتجاهات للهجرة ، هجرة شمال - (الهجرة بين أروبية أو بين أوروبا و أمريكا
الشمالية) و هجرة جنوب - (هجرة البنغال نحو الهند أو هجرة الفلبينيين لدول الخليج و

البروفيين للأرجنتين) و هجرة جنوب - (المكسيك نحو أمريكا الشمالية، المغاربيين نحو

تركيبة المهاجرين خلال الأربعة عقود السابقة، من يد عاملة رجالية (عزاب أو متزوجين تركوا عائلاتهم في موطنهم) في أغلبها تشتغل في الصناعة و الفلاحة و البناء إلى يد عاملة نصفها نسائية، و أكثر من نصف المهاجرين يتراوح عمرهم ما بين 15 29 2005، مع نمو متزايد للمراهقين في هذه التركيبة (الأطفال المغاربة بإسبانيا (...، و حتى مجالات العمل تغيرت (العمل المنزلي، و النظافة و العناية بالمسنين..)

8. تأثير ترحيل الصناعات على البيئة الطبيعية من خلال الاستغلال المكثف للموارد من طرف الرأسمال

9. تأثير هجرة اليد العاملة على الكفاءات البشرية لبلدان الهجرة، فبلدان الجنوب تحرم من أطرها التي أنفقت عليها موارد مالية ضخمة (الهجر / حرمان بعض المناطق الفلاحية بالمغرب من يد عاملة مؤهلة، و المستشفيات و الجامعات من العديد من الأطر)

10. استفادة دول استقبال المهاجرين أكبر من استفادة الدول المصدرة لهم، فوجود المهاجرين يسهم المساهمة في التنشيط

(الاستهلاك) و دفع الضرائب داخل الدول الصناعية..

11. استفادة بلدان المصدر من التحويلات المالية التي تبقى رغم أهميتها متواضعة و أقل من استفادة الدول المستقبلية للمهاجرين...

12. المهاجر عموما هو شخص جاهز للعمل و لا يكلف الدولة المستقبلية (...)

13. السياسات المتبعة من طرف الدول المستقبلية و المصدرة لا يمكن ان توقف الهجرة، فدول المركز الصناعي و الدول الغنية في حاجة لقوة عمل رخيصة و الدول المصدرة للمهاجرين في حاجة تحويلاتهم من العملة الصعبة. الرأسمالية تعمق الفوارق الطبقيّة و بين الدول، و بالتالي فهي تفاقم الهجرة.

الجدول التالي يوضح هذا التطور:

2006	2002	1997	1995	1986	1975	
130	116	92	73	47	29	" "
3500	3000	845	500	176	79	
66	43	22.5	-	-	-	(بالمليون)
40	30	18	-	-	-	في الصين
26	13	4.5	-	1.9	0.8	في بقية العالم

William Milberg et Matthew Amengual. Développement économique et condition de travail dans les zones franches d'exportation : un examen des tendances. Organisation internationale du travail, - Genève, 2008

تجدد الإشارة إلى أن ترحيل بعض الخدمات و الصناعات من دول المركز الامبريالي إلى دول الجند ليس له تأثير كبير على مناصب الشغل المفقودة بالدول الصناعية حيث تشكل الهيكلية الداخلية، إفلاس المقاولات، و إغلاق الوحدات الإنتاجية حوالي 90 % من مناصب الشغل المفقودة في حين لا تشكل المناصب المفقودة جراء الترحيل 4.2 % (حسب دراسة لمشييل هيسون معنونة ب

(<www.hussonet.free.fr >)

le défi des délocalisations en Europe

Discussion

Le débat a abordé d'autres aspects des délocalisations, par la sous-traitance d'une partie de la production, par exemple. Et ses limites liées notamment aux compétences et à la qualification de la main d'œuvre. Seules sont délocalisées les entreprises ou les productions qui ont besoin d'une masse de main d'œuvre peu qualifiée.

Certains ont souligné que la régression du taux de syndicalisation est général et pas directement lié à la question des délocalisations. Ces dernières profitent d'une situation de faiblesse des syndicats et donc de l'incapacité des travailleurs à résister aux abus. Les codes de conduite, rédigés par les multinationales elles-mêmes n'apportent rien aux travailleurs.

Est-ce que les délocalisations freinent les processus migratoires ou bien est-ce que ce sont deux facettes de l'exploitation de la main d'œuvre dans le cadre de la division internationale du travail à l'œuvre dans la mondialisation libérale ?

Lever les barrières et droits des travailleurs : présentation du rapport du PNUD

Lucile Daumas (Attac Rabat)

Le dernier rapport du PNUD 2009 consacre une longue étude à la question migratoire. Il amène, selon moi, dans le débat sur la migration, une grande bouffe d'air frais. Prenant à contre-pied le dogme ressassé à satiété de la lutte contre l'immigration clandestine, qui n'est qu'une façon détournée de dire que l'on ne veut plus de libre émigration tout court, il proclame la nécessité de **Lever les barrières** et milite pour **la liberté et la mobilité comme moteur du développement humain**. Il ne fait en cela que revenir aux fondamentaux du référentiel onusien (cf Art. 13 de la DUDH), mais ils étaient tellement passés à la trappe ces dernières années que ce dépoussiérage est vraiment le bienvenu.

« Avant même de nous demander si la liberté de se déplacer a des conséquences importantes sur le revenu, l'éducation ou la santé par exemple, nous reconnaissons que la migration est l'une des mesures fondamentales que l'on peut entreprendre pour réaliser ses choix de vie et projets personnels. » p.15

Voilà qui remet le projet migratoire à sa place. Avant d'être un phénomène économique ou social, c'est d'abord un choix individuel, un choix de vie.

Le rapport tord le cou à bien des idées reçues, notamment celle qui voudrait que ce soient les pays les plus pauvres qui produisent le plus de migrants :

« Les habitants des pays les plus pauvres sont les moins mobiles : par exemple, moins de 1% des Africains ont émigré en Europe... Le taux d'émigration médian dans un pays à faible développement humain est inférieur à 4%, contre plus de 8% dans les pays à haut niveau de développement humain. » p. 2

Il soutient que les migrants stimulent l'économie, et ce à un coût réduit voire nul pour la région d'accueil. Cela rejoint des études menées, notamment en Espagne (cf Ivan Martin)

qui ont montré que l'apport des migrants aux caisses de sécurité sociale et de mutuelles a été beaucoup plus fort que les remboursements effectués et que la migration a grandement contribué à améliorer la protection sociale des Espagnols. Une étude similaire, menée par l'INSEE en France, a abouti aux mêmes conclusions.

Enfin, le rapport du PNUD montre comment l'accès des migrants au travail est un facteur d'inclusion sociale, ce qui va bien au-delà des seuls avantages économiques.

L'accès au marché du travail est essentiel, non pas seulement pour ses avantages économiques associés mais aussi parce que l'emploi multiplie les chances d'inclusion sociales :

« Permettre aux migrants de travailler. C'est à elle seule la réforme la plus importante pour optimiser les résultats du développement humain en faveur des migrants, en particulier les plus pauvres et vulnérables d'entre eux.. L'accès au marché du travail est essentiel, non pas tant pour ses avantages économiques associés mais parce que l'emploi multiplie les chances d'inclusion sociale. Les restrictions imposées sur les recherches d'emploi rémunéré [...] portent atteinte aux résultats à court terme comme à moyen terme, puisqu'elles encouragent la dépendance et annihilent tout respect de soi. Elles devraient être abolies. Les gens doivent aussi pour aller librement d'un employeur à l'autre, c'est là un autre principe de base des programmes bien conçus, qui ne se soucient pas seulement des intérêts des employeurs mais aussi de ceux des migrants.»(p. 118)

Voilà une approche bien différente de l'approche sécuritaire à laquelle on est habitués. Elle contredit les réformes en cours qui visent à ajuster l'autorisation de séjour avec la durée du contrat de travail.

Il va de soi que donner la possibilité pour un migrant de changer de travail, chercher un autre contrat ou un autre employeur lui donne la possibilité de mieux se positionner sur le marché de l'emploi et renforce donc les capacités des migrants à trouver un emploi correct payé un salaire décent et par là-même renforce les capacités de tous les travailleurs, migrants ou autochtones à défendre leurs acquis et leur position face au patronat et au capital.

Cette conclusion n'est pas tirée explicitement par le rapport du PNUD mais elle n'en est pas moins présente en filigrane dans les recommandations qui en émanent.

Débat sur l'Axe Migration et mondialisation du travail

La question des sans-papiers a focalisé la discussion. Un rappel a été fait des luttes menées en France par les collectifs de sans-papiers et coordonnées par la CGT.

La problématique au Maroc est quelque peu différente, car elle intervient dans un contexte où les travailleurs autochtones sont soumis à un droit du travail minimal, attaqué de toutes part et le plus souvent non appliqué. Mais d'une part le fait d'avoir des papiers rapprochent les migrants des travailleurs marocains et ils peuvent se battre ensemble pour les mêmes revendications, d'autre part, la défense des droits des migrants est aussi une façon de renforcer les droits de la population nationale et de refuser la mise en concurrence. Les

migrants internes, issus de l'exode rural notamment, sont aussi discriminés.

Il y a aujourd'hui un état de fait, qui est que les subsahariens ne sont plus de passage, mais qu'ils vivent ici. Mieux vaudrait anticiper qu'attendre que cette situation fasse problème.

Il ne faut pas oublier que le migrant est un producteur, qu'il participe à la richesse du pays où il réside. Aucune migration n'appauvrit le pays qui l'accueille. Mais seuls les migrants venus du Nord sont bien accueillis, voire privilégiés. Pourtant les migrants du Sud ont aussi des savoir-faire, des expertises.

Le fait que les droits des travailleurs marocains soient limités et ne soient pas respectés n'implique pas qu'on ne défende pas ceux des migrants mais qu'on travaille pour les droits pour tous.

Les migrants doivent se battre pour leurs droits, aux côtés des travailleurs marocains. C'est la condition pour que la société civile les soutienne. Il n'est pas inconcevable que, comme en France, certaines entreprises se mobilisent pour la régularisation de leurs employés.



La thématique migratoire dans le cadre du partenariat UE/Maroc

Le point sur les politiques migratoires et les accords de réadmission

Anne Sophie Wenders (Cimade)

Il s'agira de rappeler les grandes lignes des négociations et des accords sur les migrations dans le cadre du partenariat UE-MAROC en accordant une importance particulière à la question de l'accord de réadmission UE-Maroc qui fut un des premiers points des négociations de l'UE avec le Maroc sur les migrations et qui aujourd'hui, face à la résistance

depuis huit années du Maroc, en est devenu l'enjeu principal.

Après un durcissement des mesures d'entrée sur le territoire européen (notamment l'instauration d'une politique restrictive des visas) mis en place par les Etats membre suite à la création de l'espace Schengen, l'Union européenne s'est lancée, en particulier depuis 2002, dans une politique migratoire visant à sous-traiter le contrôle de ses frontières extérieures et transférer la charge de l'accueil et de la « gestion » des flux migratoires aux pays voisins.

Les objectifs de l'UE sur ce point pourraient être résumés et schématisés en trois grands axes :

- 1 Empêcher les migrants de quitter les pays de départ et de transit
- 2 Bloquer les migrants dans les pays de transit et contraindre ces pays de transit à les accueillir et à mener eux-mêmes une politique migratoire répressive
- 3 Renvoyer dans les pays de départ et de transit ceux qui seraient parvenus néanmoins à entrer irrégulièrement sur le territoire européen

Le **Plan d'action UE-Maroc** est l'outil opérationnel de l'accord d'association UE-Maroc fixant les priorités et objectifs de l'application de cet accord à court et moyen terme. Adopté en 2004 dans le cadre de la politique européenne de voisinage, il comprenait déjà ces principaux axes.

1. Empêcher les migrants de quitter les pays de départ et de transit

Il s'agit ici de « partager » et de transférer le contrôle des frontières extérieures de l'UE au pays voisins. Ceci se traduit concrètement par des appuis financiers et/ou techniques comprenant généralement du matériel de surveillance et la formation des services des forces de l'ordre chargé de la surveillance des frontières. Il s'agit également de la mise en place de mécanisme de surveillance conjoint UE/pays tiers comme le dispositif FRONTEX prévoyant notamment la création de patrouille conjointe et des échanges d'informations entre les services de police concernés.

Le Plan d'action UE-Maroc prévoyait ainsi un axe sur le « renforcement de la gestion des frontières » intégrant :

- le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles du contrôle frontalier et de la surveillance des zones d'entrée et de sortie
- le renforcement de la coopération régional en matière de gestion des contrôles
- la mise en place du programme de gestion des contrôles frontaliers prévu sur les fonds MEDA (instrument financier de la coopération UE-pays tiers)

En **décembre 2004, le programme Maroc-UE de « gestion des contrôles frontaliers »** voit effectivement le jour. Il comprend : un appui institutionnel (direction de la migration), la formation, la sensibilisation, et de l'équipement (radars, caméras infrarouges, senseurs électromagnétiques, sismiques ou acoustiques, 4x4 etc.) pour un budget de 40 millions d'euros sont prévus. Ces derniers ne seront versés que plus tard, l'UE accordera en août 2006 une enveloppe de 67,5 millions d'euros intégrant les 40 millions

promis en 2004¹.

2. Bloquer les migrants dans les pays de départ et de transit et transférer la charge de l'accueil et de leur traitement à ces pays.

L'objectif est ici, à la fois de pousser les pays voisins de l'UE à adopter le dispositif législatif et institutionnel nécessaire à la « gestion des flux migratoires » tel que l'entend l'UE mais aussi de pousser les pays concernés à appliquer un modèle de gestion des migrations proche du modèle européen, c'est-à-dire qui permettent d'éloigner les migrants des frontières européennes en renforçant les contrôles à l'entrée de ces pays (notamment instauration de visa) et en poussant les pays à expulser et refouler les potentiels « candidat à l'émigration clandestine ». C'est-à-dire « diminuer la pression migratoire » aux portes de l'Europe.

En incitant les pays de transit à adopter des dispositifs législatifs et institutionnel destinés à « mieux gérer les migrations ». Ces législations sont souvent répressives, très inspirées des législations européennes et donc souvent très peu adaptées au pays concernés que ce soit en terme de type de migration accueillie, des traditions habituelles d'accueil, de système administratif et judiciaire, de moyens financiers et humains etc.

C'est dans ce contexte que le Maroc a adopté en novembre 2003 la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour irrégulier, à l'émigration et l'immigration irrégulières²

Le **Plan d'action UE-Maroc (2004)** prévoyait le « développement de la législation selon les principes et les standards internationaux dans les domaines de l'asile et des réfugiés et la mise en œuvre des Conventions des NU en la matière ».

En **octobre 2004**, un million d'euros, financés à 80% par la Commission européenne, sont débloqués pour cinq projets pilotes menés par le HCR en Afrique du Nord pour développer des systèmes d'asile nationaux.

Du point de vue du contrôle des frontières marocaines, le plan d'action UE-Maroc prévoyait un axe sur la « prévention et la lutte contre la migration illégale vers et à travers le Maroc, intégrant notamment un « appui à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre l'immigration illégale, notamment par le biais de la coopération de la Direction de la migration et de la surveillance des frontières.

3. Renvoyer les migrants parvenus sur le territoire européen

C'est dans ce cadre que l'UE cherche à conclure des accords de réadmissions avec les pays tiers dont un avec le MAROC. Cet accord, s'il était signé permettrait de renvoyer au Maroc, tout marocain en situation irrégulière en Europe mais aussi toute personne en situation irrégulière sur le territoire d'un des 27 Etats membres et qui aurait « transité » par le Maroc.

C'est ce dernier point, la réadmission des non-nationaux qui d'une part intéresse

¹ Europa, press release, « La commission renforce par un appui budgétaire au Maroc la nouvelle stratégie marocaine de lutte contre les migrations clandestines », Réf. IP/06/1121, 23/08/2006.

² Des législations nationales sur l'entrée et le séjour ont ensuite été adoptées en 2004 par la Tunisie, en 2008 et 2009 par l'Algérie et l'adoption d'une nouvelle loi est en cours en Mauritanie

particulièrement l'Union européenne et d'autre part bloque la signature du Maroc.

Ce type d'accord comporte deux intérêts essentiels pour l'UE : d'une part renvoyer facilement les migrants irréguliers vers les pays de transit mais d'autre part ces accords sont en eux-mêmes un moyen de pression supplémentaires sur les pays de transit pour qu'ils renforcent les contrôles de leurs frontières.

Mais ils ne comportent aucun intérêt pour les pays de transit. Ne répondant ainsi qu'aux intérêts européens, les négociations sur la signature de ces accords sont très proches du chantage. D'ailleurs, l'Union européenne ne s'en cache pas et les déclarations en mars 2006 du commissaire européen chargé de la Justice et des Affaires intérieures, Franco Frattini, sont édifiantes. Ce dernier déclarait ainsi :

« La négociation d'accords de réadmission n'est pas chose aisée. (...) La principale raison de leur lenteur est que, **bien que ces accords soient en théorie réciproques, il est clair qu'en pratique ils servent essentiellement les intérêts de la Communauté [européenne]**. Tel est notamment le cas des dispositions relatives à la réadmission de ressortissants de pays tiers et d'apatrides – condition sine qua non de tous nos accords de réadmission, **mais qui est très difficile à accepter par les pays tiers. La bonne fin des négociations dépend donc beaucoup des « leviers », ou devrais-je dire des « carottes » dont la Commission dispose**, c'est-à-dire d'incitations suffisamment puissantes pour obtenir la coopération du pays tiers concernés ».



Ces « leviers » et « incitations suffisamment puissantes » portent généralement sur des financements, la question des visas voire le chantage, plus ou moins transparent, sur d'autres volets (économiques par exemple)³.

Les négociations avec le Maroc illustre parfaitement les difficultés rencontrées par l'Union européenne dans la signature de ce type d'accord. Elle a ainsi rencontré dès le départ des difficultés avec le Maroc, celui-ci ayant bien compris, semble-t-il les risques que comportent un tel accord et le peu d'intérêt qu'il avait à le signer.

L'accord d'association UE-Maroc⁴ signé en 1996 (et entrée en vigueur en 2000) prévoyait déjà sur les questions migratoires l'instauration d'un « dialogue » portant notamment sur « les conditions de retour des personnes en situation irrégulière ». Mais ce « dialogue » tardant à s'ouvrir, l'UE a annoncé le déblocage de fonds importants pour pousser le Maroc a accepté plus de coopération sur les questions migratoires et l'ouverture officielle des négociations sur l'accord de réadmission. 115 millions⁵ d'euro ont ainsi été

³ Le **Pakistan** a ainsi signé récemment un accord de réadmission avec l'UE alors qu'ils avaient déclaré à de nombreuses reprises qu'il ne le ferait pas (accord concernant essentiellement les ressortissants afghans). Le Pakistan avait bénéficié de concessions commerciales sur le marché de européen de produit pakistanais (notamment textile) puis signé en 2005 un accord de coopération étendant le champs de la coopération dans de nombreux domaines en 2005. Mais l'UE a conditionné la mise en œuvre de cet accord à la signature de l'accord de réadmission (cf. site France diplomatie, présentation du Pakistan, politique extérieur)

⁴ Les accords d'association sont les principaux outils de la voie bilatérale de la coopération européenne. Ils sont conclus pour une durée illimitée.

⁵ Dont la totalité n'aurait pas été versée.

prévus (programme MEDA⁶) pour le soutien à des programmes de contrôle des migrations et de développement rural des régions du nord. Il semble d'ailleurs que le Maroc n'est pas perçu l'ensemble de ces fonds.

En **2004, le Plan d'action UE-Maroc** prévoyait également « d'améliorer la coopération concernant la réadmission des ressortissants marocains, des apatrides et des ressortissants de pays tiers » et « d'entamer un dialogue sur les questions de visa ».

Malgré le tout, le Maroc n'a pas plié et huit ans plus tard cet accord qui tient particulièrement à cœur l'Union européenne n'est toujours pas signé. Chose que déplore constamment l'UE. On assiste ainsi à une montée en puissance des pressions européennes et les déclarations de l'UE dans les documents issus de la coopération avec le Maroc montre parfaitement cette évolution, comment l'UE est passé du stade « d'encouragement » à la signature de cet un accord à un conditionnement de plus en plus clair.

En **2005**, dans la déclaration issue du **5^{ème} Conseil d'association UE-Maroc⁷ (23/11/2005)**, l'UE note que « le projet d'accord sur la **réadmission** a déjà fait l'objet de **huit cycles de négociations**. Elle invite le Maroc à poursuivre les progrès en **redoublant d'efforts** en vue de conclure un accord de réadmission avant la fin de cette année.

Deux ans plus tard, lors du **6^{ème} Conseil d'association UE-Maroc (23/07/2007)**, l'UE note que « **les négociations sur un accord de réadmission continuent de progresser** et souligne l'importance d'une conclusion prochaine de cet accord. »

Mais en 2008, lors du **7^{ème} Conseil d'association UE-Maroc (13/10/2008)**, on constate l'apparition d'un certain chantage. En effet, « tout en rappelant les efforts entrepris par le Maroc en matière d'immigration illégale, **l'Union européenne regrette que les négociations sur un accord de réadmission n'aient pas pu être conclues** depuis la dernière session du Conseil d'Association ».

Mais cette dernière apporte une dimension supplémentaire en indiquant qu'elle « réaffirme l'importance qu'elle attache à la conclusion prochaine de **cet accord, qui ouvrira de nouvelles possibilités de développement de la coopération avec le Maroc y compris dans le contexte du dialogue sur le renforcement des relations bilatérales**. ». On peut ainsi comprendre qu'à contrario, tant que l'accord ne sera pas signé il n'y aura pas de possibilité de développement de la coopération.

Depuis, on constate en effet que dans l'ensemble des documents du partenariat UE-Maroc, toutes les questions portant sur la migration sont désormais conditionnées à la signature de cet accord de réadmission.

Le **document conjoint sur le statut avancé (octobre 2008)** qui est le nouveau document de référence de la coopération UE-Maroc indique pour chaque axe de la coopération concernant les migrations que ceux-ci sont conditionnées à la signature de l'accord :

Sur l'axe « **contrôle des frontières** », l'UE indique qu'un « approfondissement de la coopération dans ce domaine, déjà très développée avec le Maroc, **pourrait se poursuivre et se consolider**, à la satisfaction des deux parties, **une fois terminées les négociations sur l'accord de réadmission** »

⁶ MEDA constitue le principal instrument de la coopération économique et financière du partenariat euro-méditerranéen. Depuis 2006, le principal instrument financier est l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IPEV).

⁷ Le conseil d'association est l'organe de suivi de l'accord d'association qui détient le pouvoir de décision. Il se réunit régulièrement

Sur « **la mise à niveau du cadre législatif et institutionnel marocain en matière de droit d'asile, conforme aux standards internationaux** », l'UE donne un « accord de principe » à son soutien « **à l'issue des négociations sur l'accord de réadmission** ». Ce point est d'autant plus paradoxal que l'UE devrait s'abstenir de signer tout accord de réadmission avec des pays dont le cadre législatif n'est pas encore en conformité avec les standards internationaux. Ici l'UE prévoit de signer d'abord l'accord de réadmission et de soutenir ensuite le Maroc dans la mise à niveau de sa législation.

Enfin, sur « **la mise en œuvre d'une approche globale dans le domaine de la migration** » proposé par le Maroc, « l'UE est prête à développer sa coopération avec le Maroc dans ce domaine **dès que les négociations entre la Communauté européenne et le Maroc relatives à l'accord de réadmission auront été achevées avec succès** ».

Il apparaît ainsi clairement dans ce document que l'UE a décidé de bloqué tout soutien et toute discussion sur les questions migratoires avec le Maroc tant qu'elle n'aura pas obtenu la signature de l'accord de réadmission.

Un an plus tard, en 2009, est apparu un nouveau « levier » puisque désormais l'UE joint la question des visas aux négociations de cet accord. Ainsi lors du **8^{ème} conseil d'association (12/2009)**, « l'UE réaffirme l'importance qu'elle attache à la conclusion d'un **accord de réadmission, qui permettra d'entamer un dialogue en matière de migration et de facilitation des visas** ». Là encore, on comprend que le dialogue en matière de facilitation des visas ne pourra s'ouvrir que lorsque l'accord sera signé.

Ce point a été réaffirmé lors du premier **Sommet UE-Maroc dans le cadre du statut avancé** qui s'est tenu à Grenade en mars 2010. La **déclaration de Grenade (7-8/03/2010)** indique ainsi que « le Maroc et l'UE ont convenu de la **nécessité de conclure dès que possible la négociation de l'accord de réadmission**. La conclusion de cet accord **est de nature à développer leur coopération** dans le domaine de la migration, leur objectif commun étant de lutter contre la migration irrégulière, de favoriser l'utilisation de canaux réguliers de mobilité et migration, et de promouvoir l'impact positif de la migration sur le développement. **La finalisation de la négociation sur l'accord de réadmission permettra une coopération globale sur la migration incluant la facilitation des visas** »

Le chantage à la facilitation de visa et/ou aux possibilités de « migrations légales » est un argument clé de l'UE dans ses négociations avec les pays tiers sur les accords de réadmission, bien qu'en réalité il s'agisse bien plus souvent d'un effet d'annonce, les réelles possibilités étant souvent très réduites (pas d'engagement sur le nombre de visas délivrés, catégories de personnes très limitées et souvent celles qui n'ont pas de difficultés à obtenir des visas etc.) et dans tous les cas ne compensant pas la charge de la réadmission, en particulier celle des ressortissants des pays tiers.

Dans le cas du Maroc, selon les dernières déclarations rapportées par la presse :

- Il ne s'agit pas d'obtenir plus de visas mais de « faciliter les procédures » de demandes de visas et uniquement pour certaines catégories de personnes (a priori les étudiants et professionnels)

- Les négociations sur ces facilitations ne commenceraient qu'après l'accord du Maroc sur la signature de l'accord de réadmission.

Il y a donc ici beaucoup de conditions qui rendent très hypothétiques les réelles possibilités pour le Maroc d'obtenir un traitement de faveur pour l'obtention des visas.

Néanmoins, le sujet des visas, en particulier dans des pays, comme le Maroc, à forte émigration, sert aussi à « préparer » l'opinion publique nationale. Les difficultés d'obtention des visas et la complexité des procédures sont telles qu'une annonce de « facilitation des visas » aussi floue soit elle permet à la population de voir un avantage dans la signature d'un accord de réadmission.

Les négociations sur les accords de réadmission illustrent ainsi bien la méthode qui est celle de l'Union européenne depuis plusieurs années envers les pays de transit et de départ sur les questions migratoires. Elle recherche d'abord son intérêt sans prendre en compte ceux des Etats concernés et sans prendre en compte non plus sa responsabilité dans la transformation de ces Etats en pays de transit des migrants souhaitant se rendre en Europe.

En effet, bien que l'UE déclarait, au sujet du Statut avancé du Maroc, lors du 8^{ème} conseil d'association, que « ce partenariat renforcé entre l'UE et le Maroc traduit la volonté de l'UE de répondre positivement aux attentes et aux besoins spécifiques du Maroc, afin de l'accompagner dans son processus courageux de modernisation et de démocratisation (...) », il est pourtant clair que la signature de l'accord de réadmission UE-Maroc ne répond en rien aux attentes et aux besoins spécifiques du Maroc.

La résistance du Maroc depuis huit ans et l'obtention malgré ce blocage du statut avancé pourrait laisser penser que, contrairement à ce que l'UE veut faire croire, le rapport de force ne penche pas en sa faveur. La prochaine échéance sera l'adoption d'un nouveau plan d'action dans les prochains mois et il est probable que l'UE tente de passer à une étape supérieure en conditionnant la signature de cet accord à d'autres volets du partenariat UE-Maroc. Il reste à espérer que le Maroc, fort de ces huit années de résistance et conscient de l'intérêt économique que lui-même représente pour l'UE, continue de marquer son opposition.

Discussion

Les intervenants dans le débat ont surtout insisté sur l'intérêt voire la nécessité de se battre contre les accords de réadmission, non seulement dans les pays européens mais aussi dans les pays de départ et de transit.

Les expulsions de jeunes majeurs, évolution du dossier

Thomas Brisset (RESF)

Le Réseau Education sans frontières (RESF) s'est constitué en France en 2004, suite à une directive de Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'Intérieur, qui permettait à la police d'aller chercher les enfants sans papiers dans les classes (de la maternelle à l'université) et de remonter par eux jusqu'aux parents afin d'expulser toute la famille. Ces expulsions de jeunes scolarisés ont suscité beaucoup d'émotion dans la communauté scolaire et mobilisé quantité d'enseignants des écoles, collèges et lycées, d'élèves et de parents d'élèves afin

d'arrêter ces expulsions de jeunes scolarisés, sortis directement de leurs classes pour passer par les centres de rétention avant d'être mis dans le bateau ou l'avion.

Au Maroc, RESF s'est constitué à l'automne 2006, des enseignants français ayant été sollicités par leur syndicat pour accueillir une jeune maman expulsée avec sa fillette de 4 ans, scolarisée en classe maternelle. Son objectif était en quelque sorte d'assurer un "service après expulsion". Il s'est donné pour objectifs, dès sa création de travailler en étroite collaboration avec le Réseau Éducation Sans Frontières Français, afin

- d'exprimer sa solidarité avec les personnes expulsées dans le cadre d'une circulaire indigne.
- de faire en sorte que de telles expulsions ne passent pas inaperçues.
- d'assurer l'accueil de ces familles.
- de mettre l'Administration Française devant ses responsabilités.
- d'assurer un suivi des cas et un appui dans la recherche de solutions aux divers problèmes rencontrés.

Quatre ans après, il est possible de dégager quelques remarques, tirées de l'expérience et d'un échantillon étroit (une vingtaine de cas ont été suivis par le Réseau, petite partie émergée de l'iceberg des expulsions pratiquement quotidiennes de Marocains résident en France), pas forcément représentatif mais qui donne un aperçu des réalités.

Une fabrique de sans papiers

Les jeunes que nous avons accueillis sont tous entrés légalement en France. Le profil familial type pourrait être le suivant : le père vit en France depuis longtemps, il a immigré pour exercer un travail peu qualifié, et a, à un moment donné fait venir tout ou partie de la famille (femme et/ou enfants). Les jeunes que nous accueillons ont donc laissé en France non seulement leurs parents, ou l'un d'entre eux, mais aussi parfois des frères et sœurs plus jeunes ou plus âgés).



Certains d'entre eux sont partis avec un autre membre de leur famille (oncle ou tante, qui ont assuré leur tutelle après être passés par la procédure de la kafala. Cette forme d'adoption n'est pas reconnue en France⁸.

Depuis plusieurs années, le réseau n'a plus eu à accueillir de jeunes mineurs accompagnés de leurs parents., expulsés selon la circulaire Sarkozy. Les jeunes que nous accueillons sont en général arrivés après le seuil de 13 ans. Arrivés à l'âge fatidique de 18 ans, ils doivent demander une carte de séjour, mais ne peuvent justifier d'un séjour continu de 5 ans qui leur donne un accès facilité à la carte de séjour. Ils deviennent alors du jour au lendemain des jeunes majeurs expulsables tandis que des frères et sœurs arrivés plus jeunes ont

⁸ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/adoption-internationale_2605/glossaire_3890/kafala-droit-musulman_12564.html

souvent obtenu sans difficulté un titre de séjour en France. Ils sont alors victime d'une politique du chiffre, des quotas d'expulsions étant décidés a priori chaque année ⁹ véritable machine à expulser qui n'hésite ni à sortir des jeunes de leurs classes ni à disloquer les familles.

C'est ainsi qu'en France, RESF a été amené à mener des campagnes spécifiques sur ces jeunes majeurs¹⁰ dont la situation diffère de celle d'autres jeunes, mineurs, expulsés avec leurs familles ou de celle d'adultes expulsés sans leurs enfants

L'école française ouverte aux sans-papiers

L'école française se doit d'accueillir tous les enfants résident sur son sol et en âge d'être scolarisés. Il n'est donc demandé de titre de séjour ni à l'enfant ni à l'adulte qui l'accompagne lors de son inscription, et le lien de parenté qui lie l'enfant à l'adulte n'a pas non plus à être établi. La carte de séjour n'est pas non plus nécessaire pour se présenter aux examens (le passeport ou même simplement le carnet de correspondance scolaire peuvent suffire).

C'est pourquoi la communauté éducative et nombre d'organisations syndicales ou associatives se sont inquiétés du risque présenté par l'instauration du fichier centralisé « base élèves » qui prévoyait au départ de recueillir des informations propres aux étrangers. Ces items ont été supprimés de la base.

Les jeunes que nous avons rencontrés ont souvent opté pour des filières techniques, professionnelles. Certains ont eu des scolarités difficiles, avec parfois de l'échec scolaire au bout, d'autres ont effectué un parcours sans embûches (ex. de Jihad)

Le retour au Maroc des jeunes majeurs scolarisés.



Le retour de ces jeunes est difficile. N'ayant commis aucun délit, ils se retrouvent présentés devant un juge, qui va prononcer un OQTF (Ordre de quitter le territoire français), ils vont passer plusieurs jours dans un centre de rétention et seront mis, de force (certains en gardent physiquement les stigmates à leur arrivée), dans un avion ou un bateau. A l'arrivée, ils subissent un nouvel interrogatoire de police (qui peut durer de quelques minutes jusqu'à 48 heures, selon les cas et selon le fait que notre Réseau est présent ou pas à l'arrivée). Certains sont même présentés devant un juge, malgré le fait qu'aucun délit ne peut leur être opposé et sont de fait relâchés immédiatement après.

Après ce retour violent, seuls quelques uns vont pouvoir compter sur un accueil et un soutien familial. Certains d'entre eux n'ont plus de famille proche au Maroc, et la famille lointaine n'a que rarement le souci de prendre en charge le nouveau venu (la plupart du temps, ils n'en ont pas non plus les moyens matériels).

⁹ 25000 en 2007, près de 30 000 en 2008, 29 000 en 2009. Pour 2010, les objectifs sont fixés à 28 000.

¹⁰ AG mars 2009 à Lyon. <http://www.educationsansfrontieres.org/article18638.html>

Le jeune se trouve alors confronté à une absence de ressources. Mais en outre, il se trouve dans l'impossibilité de suivre une scolarité : l'offre de formation locale (notamment dans les filières techniques) est très différente à celle qu'ils ont suivie en France. A cela, il faut ajouter les problèmes de langue, puisqu'ils ont suivi leur formation en français. Dans le meilleur des cas, lorsqu'ils ont un diplôme (CAP ou BEP) en poche, ils se heurtent au fait que ces formations sont peu valorisées au Maroc et ne débouchent guère sur des possibilités d'emploi et de salaire décent (contrairement à la France, où ces filières permettent mieux de se placer sur le marché de l'emploi.)

Quant à l'enseignement francophone au Maroc, il n'offre pas les filières qui sont les leurs et est en outre excessivement coûteux.

Dans le meilleur des cas, ces jeunes se retrouvent désœuvrés et à charge du morceau de famille qu'ils ont retrouvé au Maroc. Pour d'autres, la situation peut virer au drame : chômage, solitude, errance... « étrangers à leur pays parce qu'ils sont devenus français ».

Quelle action ?

L'action de RESF Maroc intervient après coup. Ils ont déjà été renvoyés. Et c'est la plupart du temps trop tard. Le réseau craint même d'entretenir de faux espoirs de retour car il est rarement obtenu. Seule une très forte mobilisation en France et/ou des cas particulièrement scandaleux¹¹ ont parfois permis que le jeune retrouve sa place dans sa classe.

En conséquence, l'action de RESF-Maroc est plutôt centrée autour de l'information, faire connaître le cas d'expulsions, refuser leur banalisation, alimenter les campagnes en France par le récit de leur situation au Maroc. Et de fait, il faut constater que d'assez nombreux journalistes se font régulièrement l'écho des situations endurées par ces jeunes.

Le Réseau travaille aussi à essayer d'infléchir l'évolution des législations et des pratiques. Des courriers adressés au « Ministère des expulsions » ont insisté sur la nécessaire prise en compte des situations familiales, scolaires, humaines...), non seulement en France, mais aussi dans la législation européenne et dans le cadre des accords de réadmission. Des contacts sont également menés auprès du Ministère marocain chargé des Marocains Résidents à l'Étranger, afin de le sensibiliser sur les effets concrets des accords de réadmission, de solliciter son intervention pour améliorer les conditions de l'accueil au Maroc et prendre en charge les cas les plus difficiles. Cet aspect-là de l'action de RESF-Maroc nécessitera de toute évidence un travail de longue haleine.

Quant à l'aide concrète apportée à chacun des jeunes, elle diffère d'un cas à l'autre, mais ne dépasse guère le stade du bricolage, le Réseau n'ayant vocation ni à se transformer en organisme de bienfaisance, ni à faciliter la politique d'expulsions et son acceptation par les jeunes qui en sont victimes.

¹¹ Cas de Najlae

Maroc : statut avancé : pour qui, pour quoi?

Lucile Daumas (Attac Rabat)

Un sommet réunissant l'UE et le Maroc s'est tenu le 8 mars 2010 à Grenade en Espagne. Ce sommet, le premier du genre tenu de façon bilatérale avec un pays du Sud de la Méditerranée, célébrait le nouveau statut du Maroc, gratifié depuis 2008, du vocable de « statut avancé ».

Avancé par rapport à quoi ?

Par rapport aux autres partenaires méditerranéens de l'UE, dans le cadre de ce que l'on appelle le « Processus de Barcelone », initié à partir de 1995 instaurant alors un partenariat à deux vitesses, les partenaires lamda, ordinaires, et les partenaires ++ ? Comme l'Etat d'Israël, qui lui aussi jouit d'un statut privilégié ? Comme la Tunisie qui est elle aussi sur les rangs, tout en continuant à renforcer son image d'état anti-démocratique (dernièrement encore, la LTDH s'est vue interdire de célébrer le anniversaire de sa création)? Le label de partenaire privilégié viendrait-il alors récompenser les exactions commises par les états contre leurs peuples ou les peuples voisins ? Et placer les partenaires en concurrence, entre ceux qui sont « plus » partenaires que les autres ?

Faut-il plutôt considérer ce statut comme une récompense symbolique pour les bons et loyaux services rendus par le Maroc, notamment en matière d'ouverture de son territoire aux investisseurs européens et de vigile des frontières européennes ?

Ou encore, le statut avancé serait-il une réponse, vingt ans après, à la candidature du Maroc à l'adhésion à l'Union européenne, posée par Hassan II dès 1987 ? Peut-être, mais l'Union européenne rassure ceux qu'un tel rapprochement pourrait inquiéter : « Toute l'Union sauf les institutions ». Quant aux medias et aux politiques, à voir l'absence de débat sur la question (à l'inverse de la demande d'adhésion de la Turquie qui provoque les débats les plus passionnés, autour de la question de l'Islam notamment), il semblerait qu'ils jugent une telle perspective comme encore bien improbable.



Quoi qu'il en soit, ce statut avancé affiche une volonté de plus grande intégration et de meilleurs échanges entre les deux entités. C'est du moins l'image qui est présentée au public.

Echange sans circulation : la fermeture des frontières

Meilleurs échanges, sans doute, puisque tout le projet repose sur la finalisation d'une zone de libre échange entre les deux rives de la Méditerranée, avant la fin 2012. Mais ce libre-échange ne concerne que les marchandises et les capitaux. En revanche, pour ce qui est des personnes, les frontières continuent à se fermer chaque jour davantage. Les ministres de l'intérieur et de l'immigration de l'Union Européenne viennent d'adopter le 25 février dernier 29 nouvelles propositions rédigées par Eric Besson, ministre de l'immigration et de l'identité nationale du gouvernement français, qui visent à renforcer la militarisation des frontières européennes, faciliter les expulsions et impliquer davantage les pays du Sud dans la fermeture des frontières, empêchant toute possibilité de circuler librement entre les deux rives du détroit.

En particulier, l'agence Frontex, créée en 2004 pour coordonner le contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne, et véritable outil de la guerre contre les migrants, s'y verra dotée de moyens financiers supplémentaires (à l'heure où –crise oblige– tous les budgets sont à la baisse) et pourra notamment louer elle-même des avions pour effectuer sans intermédiaire les expulsions.

En outre, un nouvel outil est à l'étude pour renforcer la surveillance des frontières sud et est de l'Europe : EUROSUR et l'utilisation du GMES (Global Monitoring for Environment and Security), qui est un outil européen de surveillance par satellite de la terre, à des fins de surveillance des déplacements des personnes est envisagée.

Echange sans circulation : les expulsions

Le blocage de toute libre circulation vers l'Europe est donc toujours à l'ordre du jour et les expulsions vers les pays d'origine ou de transit restent l'un des outils de cette fermeture de l'Europe à ses voisins, aussi « avancés » soient-ils.

Le travail de RESF a montré à l'évidence à quel point ces mesures d'expulsion sont prises au mépris le plus total de considérations humaines, dans une spirale absurde d'une politique du chiffre qui produit des sans-papiers afin de mieux pouvoir expulser. Le statut « avancé » du Maroc ne donne aucun privilège à ses ressortissants en la matière. Au contraire, sa proximité rend les expulsions plus faciles et plus fréquentes. C'est ainsi que l'Espagne a d'ores et déjà construit deux centres d'accueil pour jeunes mineurs, pour lui permettre de contourner sa propre législation, qui interdit tout renvoi de mineur qui n'aurait pas de structure d'accueil dans son pays.

Par ailleurs, on a vu, lors du Sommet de Grenade, combien les pressions ont été fortes sur le gouvernement marocain pour qu'il signe un accord de réadmission global (en tant que pays d'émission et de transit de migrants et avec l'ensemble des pays européens). Le Maroc continue à résister à la signature d'un tel accord et la formule adoptée lors du communiqué final indique que l'Union européenne n'a toujours pas décidé de s'incliner. Je la cite : « La finalisation de la négociation sur l'accord de réadmission permettra une coopération globale sur la migration incluant la facilitation des visas. » Il n'y a donc aucune perspective d'ouverture des frontières, pas même de suppression des visas, tout au plus de « facilitation » accompagnée d'un chantage... si vous signez les accords de réadmission.

Echange sans circulation : les visas

L'Union européenne mène ces dernières semaines une campagne médiatique d'envergure sur les nouvelles procédures mises en place dans le cadre du Code communautaire des visas, adopté en juillet 2009 et qui se met actuellement en place. Ce code constituerait, selon elle, un assouplissement pour les candidats au voyage. En fait de quoi s'agit-il ?

D'une part il ne s'agit pas d'une procédure spécifique dont jouirait le Maroc en vertu de son statut avancé. Il s'agit de mettre en place, au Maroc comme ailleurs, une procédure commune de délivrance des visas par les pays de l'Union européenne (plus la Norvège, moins la Grande Bretagne), une sorte de guichet unique qui permettra une gestion harmonisée des délivrances de visas et un échange de fichiers informatiques sur la base de données biométriques¹². Cela aboutira donc en fait à un contrôle plus centralisé des demandes de visas et à instaurer une culture européenne commune en la matière, faisant fi des approches éventuellement différentes que pourrait avoir tel ou tel état.

¹² Signalons que le passage aux cartes et passeports biométriques, une priorité on s'en doute pour les citoyens marocains, constitue un juteux marché pour la multinationale française de la sécurité Thalès.

Il est en outre prévu une externalisation des services d'accueil des demandeurs auprès de sociétés privées, entraînant, c'est annoncé, pour le demandeur des frais supplémentaires. On peut aussi craindre que cela s'accompagne d'une gestion encore plus rigide des demandes par des sous-traitants sans marge d'initiative ni d'appréciation.

Dans les consulats, cette marge d'interprétation restera grande puisque « les demandeurs dont le consulat connaît l'intégrité et la fiabilité devraient, dans toute la mesure du possible, bénéficier d'une procédure simplifiée ». Ce qui dit clairement que pour les autres, il n'y a pas de simplification qui tienne.

Enfin, un dernier point du Code communautaire des visas est inquiétant : alors que, à plusieurs reprises, il est fait mention des procédures visant à faciliter l'obtention des visas aux joueurs olympiques (sic), aucune mention n'est faite de la question des demandeurs d'asile et de la délivrance des visas aux réfugiés. Cette question, qui pose pourtant de multiples problèmes, notamment au Maroc, n'est tout simplement pas envisagée.

On comprend donc que lorsque l'UE et le Maroc affirment « l'importance de développer la dimension humaine du partenariat UE-Maroc, à travers le renforcement des échanges culturels, éducatifs, scientifiques, l'implication de nouveaux acteurs et l'encouragement d'espaces de concertation entre les sociétés civiles »¹³ qu'il ne s'agit ici que d'échanges très encadrés, limités par les « espaces de concertation » concédés et l'octroi de visas au compte-goutte. C'est ainsi que les gouvernements européens tiennent en considération les citoyens des pays amis.

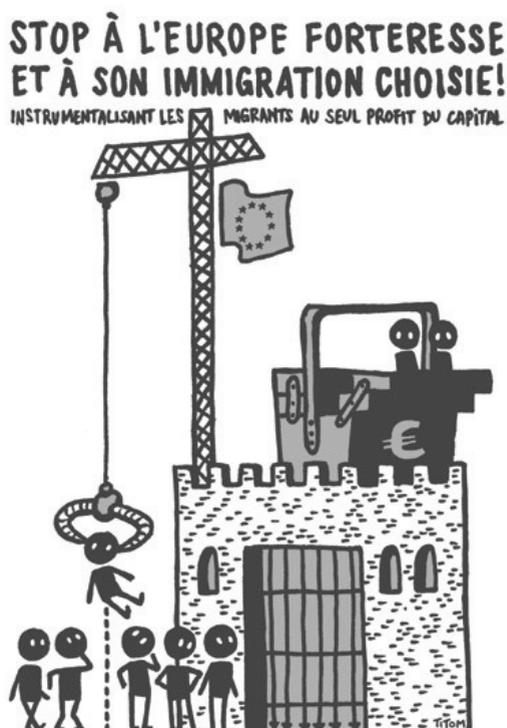
Disons-le clairement, il ne s'agit pas dans ce statut avancé de rapprochement entre les peuples.

Un projet européen : affaires, argent et profit

Ce dont il s'agit c'est clairement d'affaires, d'argent, de profits.

Lisons une fois encore la déclaration finale du sommet de Grenade. « Les deux Parties réaffirment leur volonté de mettre en place, à terme, un espace économique commun, entre l'UE et le Maroc, caractérisé par une intégration poussée de l'économie marocaine à celle de l'UE et s'inspirant des normes qui régissent l'Espace Economique Européen. Les deux Parties confirment que cet objectif passe par la mise en œuvre d'actions conjointes dans quatre axes complémentaires : le rapprochement du cadre législatif du Maroc à l'acquis communautaire ; la conclusion d'un Accord de libre échange global et approfondi ; la coopération économique et sociale ; l'adhésion du Maroc aux réseaux transeuropéens et la coopération sectorielle. »

Mais ne nous leurrions pas, derrière le langage



¹³ Déclaration conjointe Sommet Union Européenne-Maroc Grenade, 7 mars 2010. http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/er/113200.pdf

diplomatique habituel, c'est l'Europe qui concède le statut avancé, dessine les contours du projet et en contrôle la mise en œuvre. , qui s'inscrit totalement dans la Politique Européenne de voisinage qui précise bien qu'elle est « un programme de coopération proposé par l'Union européenne et les pays de la Communauté européenne à ses voisins du Sud »¹⁴.

Ce qui est visé est en réalité de former autour de l'Union européenne "un cercle de pays bien gouvernés, avec lesquels l'Union Européenne puisse avoir des relations étroites, basées sur la coopération, qui se concrétise principalement avec trois objectifs : l'externalisation de la gestion des flux migratoires, le développement de toutes les réformes qui assurent un environnement favorable aux affaires et la création d'une zone de libre-échange.»¹⁵.

La 1^{ère} priorité est donc la sécurité de l'Union Européenne : créer une zone de sécurité, un sas, permettant de filtrer (ou bloquer) les flux migratoires vers l'espace européen et ses frontières. Il s'agit d'une sous-traitance de la surveillance des frontières européennes auprès des pays voisins, le Maroc, étant donné sa position géographique, se trouvant on le comprend, en position « avancée » dans ce dispositif.

La 2^{ème} priorité est la poursuite des réformes permettant la libéralisation économique du partenaire marocain, la finalisation de la zone de libre-échange et l'ouverture du Maroc aux produits et investisseurs européens.

Lors de la rencontre de Grenade, l'accent a été mis sur l'harmonisation des législations (le Maroc n'est pas dans l'UE mais il doit en adopter toutes les règles qui facilitent l'intégration des marchés), le droit de propriété intellectuelle, la libéralisation du commerce des services et le droit d'installation.

Il s'agit donc d'apporter quelques pièces supplémentaires au kit libéral que le Maroc a déjà largement commencé à installer dans le pays. Les principales pièces ont des noms magnifiques : Plan émergence (qui consiste à pratiquer l'off-shoring à haute dose et à parsemer le pays de zones franches), Plan vert (dont l'objectif est d'opérer la conversion de l'agriculture marocaine à l'agriculture industrielle et de renforcer le poids des grands propriétaires terriens) et Plan azur (développement du secteur du tourisme, tourné vers le tourisme de masse et l'urbanisation à grand vitesse des espaces côtiers). Ces trois plans ont un dénominateur commun : ils sont au service des investisseurs, marocains et étrangers, et vont largement au-delà des règles du libre-échange en transformant l'espace marocain en véritable paradis fiscal pour les spéculateurs de tous poils qui y trouvent des terrains bon marchés, des conditions fiscales paradisiaques et une main d'œuvre corvéable à merci.

Les officiels marocains l'ont d'ailleurs proclamé à maintes reprises. Le Maroc s'est mis à l'école mexicaine et rêve d'être la maquiladora de la Méditerranée. Point de statut avancé alors, mais bien plutôt base arrière de l'Europe qui peut venir y faire des affaires, y délocaliser ses industries, y implanter ses serres agricoles, y exploiter la main d'œuvre ou venir y chercher les volants de travailleurs et travailleuses qui lui font défaut en Europe dans les secteurs les plus pénibles. 12 kilomètre à peine à franchir ! Le rêve. « L'objectif est

¹⁴ Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), document de stratégie régionale (2007-2013) et programme indicatif régional (2007-2013) pour le partenariat euro-méditerranéen

¹⁵ Ibid.

de permettre au Maroc d'atteindre une proximité optimale avec l'UE » conclut sans rire la déclaration finale du sommet de Grenade. On ne pouvait pas mieux dire !

A la lumière des questions migratoires, tourner le dos l'Afrique ou renouer avec la dimension africaine du Maghreb ? Ali Bensaad (chercheur)

[synthèse établie à partir des notes du rapporteur]

Le Maroc peut-il être le Mexique de l'Europe, comme l'annoncent les dépliant vantant les attraits de la zone franche de Tanger ?

Il faut noter que les maquiladoras n'ont pas du tout empêché l'émigration vers les Etats-Unis. Car plus on développe les relations, plus il y a intégration économique et plus les échanges sont décuplés. Ce sont donc des millions de personnes qui passent les frontières mexico-américaines. D'où l'explosion de la population hispanique, qui est passée de 10 à 30%, dans les Etats du Sud des Etats-Unis.

Quant à la croissance des migrations en Europe elle est essentiellement due à l'élargissement de l'Europe elle-même et aux migrations inter-européennes. Plus l'immigration augmente dans les pays de l'Europe méditerranéenne, plus la part des migrants de la rive sud diminue et la part de l'Afrique est dérisoire. La migration des Africains vers l'Europe est bien moins importante que celle des Mexicains aux Etats-Unis, alors que le différentiel de développement le plus important au monde est celui existant entre les rives sud et nord de la Méditerranée. Il y a une dramatisation qui va crescendo, qui voudrait faire croire que l'Afrique vient mordre sur le continent européen. Mais la migration africaine était plus importante avant 1914. L'Europe se construit aujourd'hui comme blanche et chrétienne.

La politique des visas n'a pas que des effets positifs pour les pays qui l'imposent. Ainsi, l'instauration des visas a tué la prospérité de Marseille, notamment parce que les Algériens ne font pas d'envois d'argent, mais pratiquent le commerce. Les mobilités humaines portent les échanges économiques. Bloquer ces mobilités fait perdre des points de croissance (on évalue à 0,6% la perte de points de croissance par la France du fait du blocage des mobilités).

En outre, le verrouillage des frontières européennes est illusoire. Dès que l'on bloque certaines routes, d'autres émergent, en fonction des interprétations régionales (par Nouahdibou et la Mauritanie, depuis 2006, par les Iles Canaries, etc.)

Le projet Euroméditerranéen ne vise pas seulement de développer les échanges vers l'Europe mais aussi de faire du Maroc une plaque tournante vers l'Afrique. La mondialisation et les échanges internationaux sont inévitables. Mais les formes qu'elles prennent ne sont pas des fatalités. Il y eu plusieurs systèmes monde qui se sont mis en place au cours de l'histoire (les échanges Méditerranéens en était un). Le Sahara a été le lieu d'une importante civilisation de l'échange, malgré l'inhospitalité des lieux, parce que le Sahara

était le nœud entre deux mondes (Afrique/Méditerranée), dans le sens d'une circulation Nord/ Sud/ Nord.

L'Algérie et la Libye ont axé leur développement à partir de leur Sud, en recherchant une profondeur africaine, avec l'apport en particulier d'une main d'œuvre subsaharienne. Aujourd'hui de vieilles routes du commerce transsaharien sont en train de revivre (Agadez par exemple). Les relations ne peuvent que s'intensifier, au niveau du commerce, mais aussi par voie de conséquence au niveau des personnes.

Débat sur l'axe 2 La thématique migratoire dans le cadre du partenariat Union Européenne/Maroc

Le différentiel de développement existant entre les deux rives du détroit de Gibraltar est aussi sensible entre l'Afrique du Nord et Afrique sub-saharienne. Cela est sans doute un élément à prendre en ligne de compte pour expliquer que les pays du Maghreb, de pays de transit, deviennent aussi des pays d'immigration.

Il faut voir aussi que la répression anti-migrants n'est pas seulement l'apanage des pays européens ou des pressions qu'ils exercent actuellement sur les pays tampons que sont les pays du Maghreb. Des répressions anciennes ont existé. En Algérie, en 1986 contre les touaregs du Mali et du Niger ; A la fin des années 1970 en Libye. Il ne faut pas diaboliser que l'Europe.

Les processus humains avancent souvent par les drames. La circulation devient une nécessité économique. Le Sahara est géré par des barons militaires qui assoient leur pouvoir et leur richesse sur les circulations.

Mais il ne faudrait pas non plus avoir une vision idéale ni mécanique de la migration. Elle continue à profiter surtout aux pays du Nord, tout comme l'exode rural n'a pas profité aux campagnes. Et il convient de la rattacher aux processus de marchandisation du monde, le marché mondial de la main d'œuvre faisant l'objet de négociations aussi au niveau de l'OMC, au même titre que le commerce des marchandises. A cette différence importante près, qu'il n'y est pas question de lever les entraves à la mobilité des personnes mais seulement de permettre aux employeurs d'accéder à la main d'œuvre qui leur est nécessaire et aux conditions les plus favorables pour eux. C'est pourquoi l'intensification des échanges commerciaux, n'entraîne pas forcément l'intensification des circulations humaines,

La mobilité pourrait devenir une norme. Mais dans l'état actuel des choses la population mondiale est divisée en deux catégories : ceux qui peuvent circuler et ceux qui ne le peuvent pas.

دفاتر اطاك المغرب

الهجرة و العولمة

يوم دراسي من تنظيم مجموعات الشمال لاطاك المغرب



المحور الاول : الهجرة و عولمة الشغل :

جون لوي إيدوكي ، باحث
إلين يامتا ، مهاجرة
أحمد الدرقاوي ، أطاك طنجة

المحور الثاني : الهجرة في إطار الشراكة بين المغرب و الاتحاد الاوربي :

آن صوفيا ويندرس ، سماد
لوسيل دوماس ، أطاك الرباط
علي بنسعد ، باحث

ماي 2010

أطاك المغرب في مواجهة العولمة الليبرالية عضو الشبكة الدولية للحمة من أجل إلغاء ديون العالم الثالث

Attac Maroc Contre la mondialisation libérale membre du réseau CADTM

